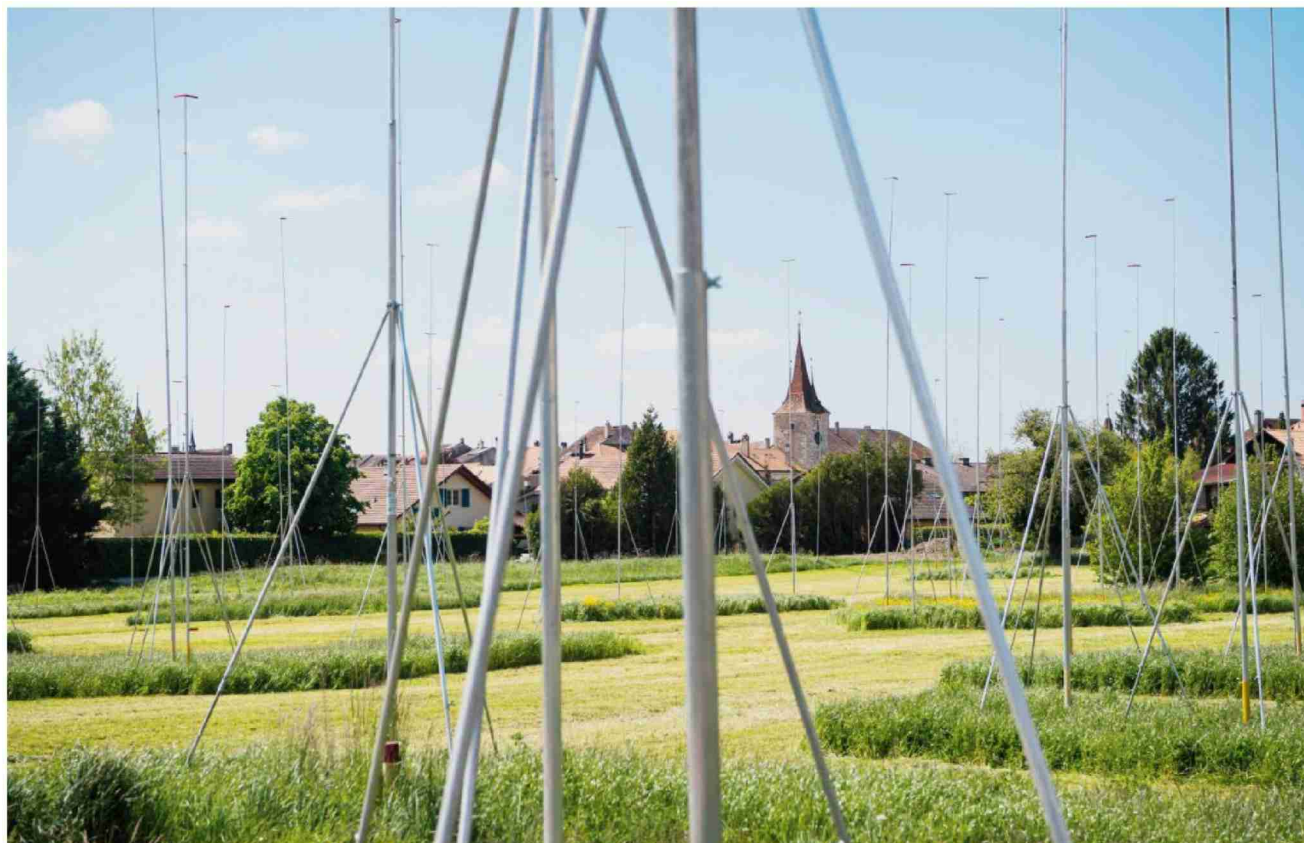




Les permis en ligne, c'est pour mardi

CONSTRUCTION A compter du 1er mars, toute demande devra passer par la plateforme cantonale eBau. Une évolution plutôt bien accueillie.

PAR EMILE PERRIN



Avant de pouvoir planter des gabarits, il faudra passer par la plateforme eBau. KEYSTONE



Kanton Bern
Canton de Bern



L'échéance est fixée à mardi prochain. En effet, dès le 1er mars toutes les demandes de permis de construire du canton de Berne devront être effectuées par voie électronique. C'est désormais sur la plateforme eBau que communes, professionnels de la branche ou simples particuliers déposeront leurs dossiers. Une évolution, plutôt qu'une révolution, qui demandera des facultés d'adaptation, mais qui est accueillie avec une certaine bienveillance.

«C'est une très bonne chose. Nous travaillons dans d'autres cantons, comme Neuchâtel ou Vaud, qui ont déjà adopté ce genre de plateformes, nous sommes rodés», entame Baptiste Langel, du cabinet MBR architecture, à Saint-Imier. Même s'ils n'ont pas tous encore eu (ou pris) le temps de se familiariser avec le nouveau système, les professionnels du secteur connaîtront probablement moins de difficultés que d'autres utilisateurs.

«Au début du projet, il y a environ deux ans, je ne cache pas qu'un certain scepticisme était présent», confesse François Comina, directeur des services techniques de Tramelan. «L'outil n'était pas en adéquation avec la pratique. Mais force est d'admettre qu'il a bien évolué depuis. Il fallait laisser bouillir la marmite. Je pense qu'aujourd'hui, il s'agit d'une bonne solution.»

Consultation facilitée

Ceux qui auront à s'y frotter y voient des éléments favora-

bles, même si de nouvelles habitudes devront être éprouvées. «Tant que l'on ne se trouve pas devant le fait accompli, on a tendance à contester selon les pratiques connues. Avec cette date butoir, nous n'aurons plus le choix», poursuit François Comina. «Mais nous avons suivi des cours de formation, nous nous adapterons», philosophe le directeur des services techniques tramelots, peu après avoir introduit deux demandes dans le nouvel outil.

«Nous avons pris les devants pour ne pas être pris de court. Une de nos employées a suivi une formation idoine et nous utilisons déjà eBau depuis quelque temps. Nous n'allons pas le découvrir le 1er mars», dévoile le secrétaire municipal de Courtelary, Vincent Fleury. Au rayon des avantages qui sont souvent reconnus, la centralisation des données fera des heureux et devrait permettre d'économiser du temps aux dépositaires. «Grâce à eBau, les procédures seront simplifiées. La plateforme permettra surtout de centraliser les documents émanant des différents offices. Cela créera ainsi une base de données mise à jour en temps réel», se félicite Baptiste Langel.

«Il s'agira de tirer un bilan après quelques mois, mais le suivi des dossiers devrait être amélioré. Il sera plus aisé d'obtenir des feux verts lors des nombreuses étapes qui jalonnent le parcours d'un permis», convient encore Vincent Fleury.

Avec entre 50 et 80 demandes de permis à déposer par an –

l'estimation est difficile car la pandémie et les taux bas ont semblé-t-il donné des velléités de travaux à nombre de propriétaires –, le secrétaire municipal relève encore d'autres aspects pratiques. «Nos conseillers municipaux auront accès à la plateforme. Ils pourront ainsi consulter les plans. Avec le papier, ce n'était pas toujours une évidence. En format A1, ce n'est pas possible de les scanner. En certaines occasions, il était assez complexe qu'ils puissent avoir accès à l'ensemble des informations d'un projet.»

Encore un peu de papier

Dans les communes, on se prépare également à accompagner les citoyens qui font les démarches par eux-mêmes. «Ce sera certainement un peu plus compliqué pour eux que pour les professionnels. Nous sommes parés pour aiguiller les demandeurs», souligne Vincent Fleury. «Les professionnels ne seront pas déboussolés», confirme François Comina, qui traite entre 60 et 75 demandes dans une année «normale» – le chiffre est monté à 90 l'an passé. «Les privés sont peu nombreux à connaître les procédures. Ils les découvrent généralement en arrivant au bureau. Au lieu de remplir les formulaires sur papier, nous les enjoignons à le faire en ligne. Nous leur apportons déjà notre aide aujourd'hui, et nous continuerons à le faire au besoin.»





Les documents seront centralisés et la base de données sera mise à jour en temps réel.”

BAPTISTE LANGE

CABINET MBR ARCHITECTURE

Si la nouvelle donne permettra quelques économies de papier, précisons que les demandes devront néanmoins encore être remises en deux exemplaires sur papier à la commune. La raison? La législation doit encore être adaptée pour que la signature électronique soit reconnue. Une période transitoire. Chaque chose en son temps.

«Procédure optimisée, pas modifiée»

Du côté du canton, on ne manque pas d'arguments quand il s'agit d'évoquer l'introduction d'eBau. «Cela permet aux autorités de n'utiliser qu'un logiciel pour le déroulement électronique de la procédure d'octroi du permis de construire de A à Z», confirme Alain Maret, inspecteur des constructions pour l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). «Les parties impliquées peuvent ainsi accéder à un dépôt électronique unique et identique pour les documents, ce qui mène à une procédure transparente et facilite dans une large mesure la consultation.» En outre, les citoyens disposant d'un BE-Login peuvent consulter les documents sans obligatoirement se rendre sur place. «eBau ne remplace toutefois pas les connaissances spécifiques des parties impliquées», précise Alain Maret. «La procédure est certes optimisée, mais elle n'est pas modifiée dans ses principes fondamentaux. Ultime précision: sur une année 20 000 demandes sont traitées, réparties sur 13 systèmes de gestion électronique de construction. Elles totalisent des millions de pages de papier et requièrent 350 000 envois postaux.